

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts du FNB Evermore Retraite 2040. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Evermore Capital Inc. (« Evermore ») au 416-861-8383 ou à info@evermore.ca, ou visitez le www.evermore.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

| | | | |
|------------------------------------|---|--------------------------------|--|
| Date de création du FNB : | 11 février 2022 | Gestionnaire du fonds : | Evermore Capital Inc. |
| Valeur totale au 11 février 2022 : | Non disponible parce que le FNB est nouveau | Gestionnaire de portefeuille : | Evermore Capital Inc. |
| Ratio des frais de gestion (RFG) : | Non disponible parce que le FNB est nouveau | Distributions : | Trimestrielles jusqu'à la fin de 2040 et mensuelles par la suite |

INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS (12 MOIS SE TERMINANT LE 11 FÉVRIER 2022)

| | | | |
|--------------------|--------------------|----------------------------------|---|
| Symbole boursier : | EREO | Volume quotidien moyen : | Non disponible parce que le FNB est nouveau |
| Bourse : | La Bourse NEO Inc. | Nombre de jours de négociation : | Non disponible parce que le FNB est nouveau |
| Monnaie : | \$ CA | | |

INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX (12 MOIS SE TERMINANT LE 11 FÉVRIER 2022)

| | | | |
|----------------------|---|--------------------------------|---|
| Cours du marché : | Non disponible parce que le FNB est nouveau | Écart acheteur-vendeur moyen : | Non disponible parce que le FNB est nouveau |
| Valeur liquidative : | Non disponible parce que le FNB est nouveau | | |

DANS QUOI LE FNB INVESTIT-IL?

L'objectif de placement du FNB Evermore Retraite 2040 est le suivant : Au départ, le FNB vise à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou d'instruments du marché monétaire, soit directement, soit indirectement en investissant dans d'autres fonds négociés en bourse et/ou organismes de placement collectif. À l'approche de l'année cible de 2040 et par la suite, le FNB Evermore Retraite 2040 visera à procurer une plus-value du capital et à générer un revenu en modifiant progressivement la composition de son actif pour augmenter le pourcentage affecté aux titres à revenu fixe et/ou aux instruments du marché monétaire.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 11 février 2022. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (11 février 2022)

Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Répartition des placements (11 février 2022)

Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Evermore estime que la volatilité de ce FNB est **faible à moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Evermore. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible

Faible à
moyen

Moyen

Moyen à
élevé

Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

AUCUNE GARANTIE

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB, calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

NÉGOCIATION DES PARTS DE FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours acheteur et le cours vendeur.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts de FNB si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée écart acheteur-vendeur.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À QUI LE FNB EST-IL DESTINÉ?

Le FNB convient aux investisseurs qui :

- Épargnent de l'argent en vue de la retraite et prévoient prendre leur retraite en 2040 ou dans les quelques années qui suivent.
- Souhaitent investir dans un portefeuille de FNB diversifié sur le plan des catégories d'actifs, des régions géographiques et des secteurs.
- Sont disposés à accepter le risque associé à un portefeuille équilibré offrant une exposition à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapportez un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB.

Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Les frais du FNB se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transactions. Les frais de gestion annuels du FNB correspondent à 0,35 % de sa valeur. Puisque ce FNB est nouveau, les frais d'exploitation et de transactions ne sont pas encore connus.

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Evermore ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Evermore Capital Inc.

390 Bay Street, Suite 912, Toronto (Ontario) M5H 2Y2

Site Web : www.evermore.ca

Courriel : info@evermore.ca

Numéro sans frais : 416-861-8383